

Le Chikungunya gagne encore du terrain en Haïti

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a, dans un point de presse ce 20 mai 2014, confirmé que le chikungunya s'est étendu sur tout le territoire national. Le virus responsable de la maladie et qui se transmet par le moustique AEDES Aegypti, continue de se propager pour infecter un nombre plus important de la population haïtienne.



Figure 1 Dr Desormeaux & Dr François

Depuis l'apparition de l'épidémie dans le pays, trois mille quatre cent soixante cas de chikungunya (3 460 cas) ont été recensés selon Dr Anne Marie Desormeaux, épidémiologiste à la direction d'épidémiologie, du laboratoire et de recherches (DELR). Elle a toutefois précisé que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale, vu que le MSPP ne

dispose pas d'informations pour les institutions sanitaires privées, et d'autant plus nombreux sont les malades qui ne se présentent pas à l'hôpital pour se faire diagnostiquer.

Selon, Dr Donald François, Directeur de l'unité d'appui à la décentralisation sanitaire (UADS), il importe de continuer à intensifier la lutte anti vectorielle à l'intérieur et à l'extérieur des maisons pendant que le MSPP travaille à la matérialisation de son plan axé sur la prise en charge temporaire des malades dans une structure sanitaire, la surveillance épidémiologique, la lutte anti-vectorielle pour éliminer les moustiques à l'intérieur comme à l'extérieur des habitats et l'élimination des gîtes larvaires dans le voisinage des maisons.

Après 3 à 4 jours, si la fièvre persiste sur une personne infectée par le chikungunya, elle doit aller dans un centre hospitalier pour se faire diagnostiquer. Les personnes les plus vulnérables à la maladie restent les bébés et les femmes enceintes. Cette catégorie doit se protéger en se couchant sous des moustiquaires imprégnées, a conseillé le Coordonateur de l'UADS le Dr Donald François.

A noter que les départements les plus touchés par cette épidémie restent : l'Ouest avec un total de 2 225 cas soit 65%, le Nord-Ouest 418 cas soit 12%, le Sud'Est 334 cas soit 10%, le Sud 212 cas soit 6%, et les Nippes 129 cas, ce qui représente 4%, et suivent les autres départements avec chiffres et des pourcentages très bas.

Soulignons que le MSPP, demande à la population d'acheter des médicaments uniquement dans les pharmacies autorisées et met en garde l'industrie pharmaceutique contre toute forme d'augmentation de prix sans justification dans la vente de leurs produits.